

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE : LA VISION DES PARENTS

Mémoire présenté à
la Commission sur l'éducation postsecondaire
par



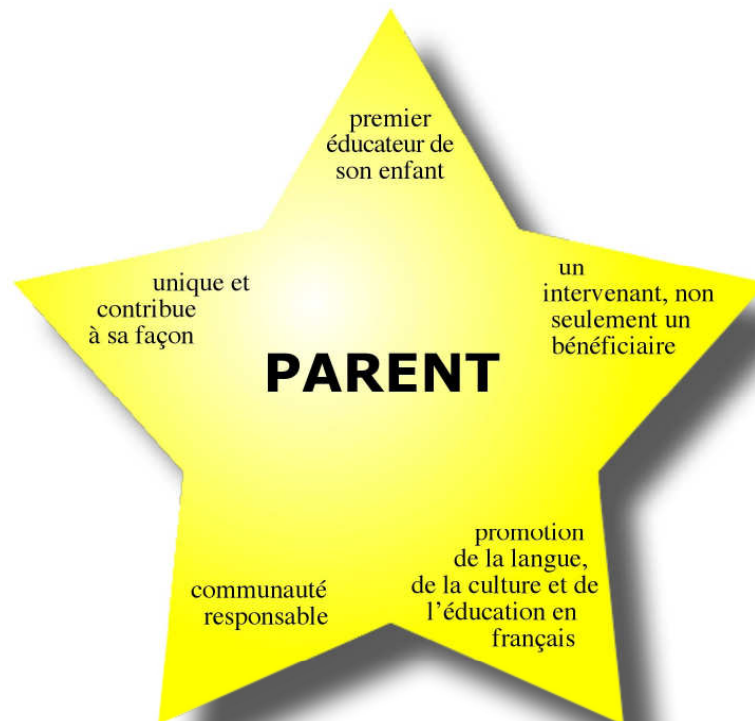
Le 30 avril 2007
Dieppe, Nouveau-Brunswick

Profil de l'AFPNB

L'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick est l'organisme porte-parole des parents acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick sur toutes les questions concernant le mieux-être de nos enfants et de notre jeunesse.

La mission de l'organisme consiste à encourager et renforcer l'engagement et la solidarité des parents et de la communauté afin de favoriser un environnement (école, communauté, famille) propice à l'épanouissement de l'enfant et de sa famille, le tout dans un esprit de concertation.

L'AFPNB œuvre dans quatre secteurs d'intérêts qui touchent les intérêts des parents francophones de la province : la santé, la petite enfance, la culture et l'éducation. Des principes de base influencent l'action et les initiatives de l'association. Ces principes se résument par « l'étoile des croyances » où le parent est au centre de la vie familiale :



L'éducation,
un outil pour
l'autosuffisance

La qualité de l'avenir de son enfant est certainement l'une des principales préoccupations de tout parent. En ce sens, les parents francophones du Nouveau-Brunswick ne sont pas différents des autres parents canadiens.

En général, le parent souhaite une qualité de vie comparable à la sienne ou meilleure pour son enfant. Les parents francophones regroupés sous la bannière de l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick adhèrent à la philosophie que les efforts des parents conjugués à l'accès à des services d'éducation de qualité permettront à leurs enfants de développer leur plein potentiel et les mettront en bonne position de relever les défis tout en prenant part activement aux occasions qui se présentent.

À l'AFPNB, nous sommes heureux de constater que le public et les organismes sont consultés afin de connaître leurs préoccupations et leurs suggestions afin d'améliorer le système d'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Même si notre réseau d'études supérieures a donné de bons résultats par le passé, il est plus que temps de réviser et mettre à jour des procédés de formation en vue de répondre aux besoins et aspirations des étudiants et du marché de l'emploi et des affaires.

Les réalités changent et il faut se mettre au diapason. Il est donc grand temps que le gouvernement se penche sur la question du postsecondaire afin de ne pas perdre une autre génération de nos jeunes adultes.

Le fait que notre province soit la seule province officiellement bilingue au Canada est un atout sur lequel il faut capitaliser. Il ne faut pas hésiter à courtiser nos étudiants et ceux de l'extérieur afin de les encourager à poursuivre leurs études ici. Trop de nos étudiants francophones choisissent de poursuivre leurs études en anglais ou à l'extérieur de notre province pour des considérations financières, de facilité d'accès ou de choix de programmes.

En améliorant sa capacité de rétention au niveau des études postsecondaires en français, le Nouveau-Brunswick profitera davantage de l'apport de générations actuelles et futures de citoyens qui ne demandent pas mieux que de demeurer dans la province, à condition que les conditions y soient avantageuses.

L'AFPNB considère que la culture française a toutes les raisons d'être mise en valeur, autant pour en assurer la survie que comme moyen d'aider le Nouveau-Brunswick à s'épanouir et croître. Rappelons-nous

que la province est minoritaire francophone et que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour établir un équilibre favorisant l'accès aux programmes d'éducation postsecondaire en français.

Afin de maintenir la qualité de vie qui plaît à ses résidents, la province doit développer ses capacités et se positionner avantageusement sur les marchés économiques mondiaux. Une conséquence directe de ce développement serait l'augmentation d'occasions et de possibilités pour la main-d'œuvre locale, en plus d'attirer des ressources de l'extérieur. La rétention de notre population active et la venue de ressources humaines compétentes sont effectivement des défis que nous devons relever pour répondre aux besoins des industries. L'augmentation du nombre de citoyens pouvant contribuer positivement à la croissance de la province est un facteur indispensable au maintien et à l'amélioration des services à la population.

Les indicateurs sociaux et économiques évoluent à des vitesses vertigineuses. Il faut avoir la capacité de s'adapter à ces changements si nous voulons que notre coin de pays soit attirant pour les générations actuelles et futures. La capacité de prévoir les changements futurs aidera le processus d'adaptation, alors qu'être en position d'influencer l'avenir donnera une longueur d'avance.

Les parents reconnaissent qu'ils ont également leur part de travail à faire pour que leurs enfants profitent des possibilités d'apprentissage qui s'offrent à eux. En plus d'offrir son soutien à son enfant, il appartient au parent de l'encourager à rechercher les occasions d'apprentissage qui pourront lui servir plus tard. La société néo-brunswickoise entière doit développer une culture d'excellence si on veut que les générations à venir réussissent à relever les défis qui surgiront.

La diffusion de la culture francophone intéresse particulièrement les parents que représente l'AFPNB, autant pour des raisons historiques que pour la propagation de valeurs profitant à la société et à la spécificité de la province.

Suggestions
pour un
meilleur
système
d'éducation
postsecondaire

Les chaires en études économiques des universités et des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick pourraient être mises à contribution par des projets de recherche conjoints sur les tendances du marché mondial et l'identification de domaines où la province peut devenir un chef de file.

Dans la même ligne de pensée, les facultés d'ingénierie pourraient prioriser le développement de produits et d'expertises permettant de mettre en évidence les compétences technologiques du Nouveau-Brunswick. En mettant l'accent sur des procédés de valeur ajoutée et du renouvellement de nos ressources naturelles, les recherches permettraient de mieux rentabiliser ces ressources.

Il faut que les CCNB et l'Université de Moncton forment des éducateurs à la petite enfance et des enseignants de qualité afin de redorer le système éducatif francophone par une qualité hors pair. En ce moment, la majorité de nos meilleurs étudiants partent pour les provinces voisines. Nous croyons fortement que la formation en enseignement pour les services spécialisés devrait être renforcée et que le cours en enseignement en milieu minoritaire soit obligatoire.

Nous nous devons de sensibiliser davantage les étudiants de ces domaines afin qu'ils puissent mieux comprendre les réalités en milieu minoritaire et chez les francophones, notamment le taux élevé d'analphabétisme comme barrière à l'apprentissage. Une augmentation des critères de sélection des étudiants en éducation pourrait certes décourager quelques étudiants, mais aussi réaffirmer l'importance d'un français écrit et parlé convenablement.

Le développement de l'identité culturelle passe en grande partie par la famille, mais également par les services de garde et les écoles francophones. Comme minorité, nous ne pouvons nous permettre d'obtenir des résultats inférieurs à la moyenne canadienne.

Des investissements massifs dans des recherches conjoints d'envergure sont à considérer, tandis que le financement de projets particuliers dans des institutions d'enseignement devrait être intimement lié à la mise en pratique économiquement profitable à la société néo-brunswickoise.

L'AFPNB reconnaît que la poursuite d'études postsecondaires est l'un des moyens par lequel nos enfants peuvent aspirer à une qualité de vie adéquate. Dès la première année de leurs études postsecondaires, bon nombre d'étudiants s'aperçoivent qu'ils ne sont pas inscrits dans un domaine d'études qui leur convient. Ils font alors l'un des choix suivants : poursuivre dans la voie qu'ils ont choisie, s'orienter vers un

autre domaine d'études ou laisser tomber les études.

Dans le premier cas, ils risquent de ne pas retirer toute la satisfaction possible de l'orientation choisie. Ces étudiants ne mettront peut-être pas autant d'efforts dans leurs études que s'ils étaient dans un domaine qui capte leur intérêt, d'où la possibilité de résultats moins bons. Également, moins l'étudiant a d'intérêt dans ses études, plus il est possible qu'il ne termine pas son programme. La conséquence économique d'un abandon scolaire peut être très grave pour l'étudiant.

Dans le cas d'un changement d'orientation après la première année d'études, les conséquences sont moindres qu'un changement plus tard ou l'abandon. Comme la première année d'études universitaires comprend des cours d'ordre général, la plupart des cours suivis sont habituellement crédités dans le cadre d'un autre programme. Ce n'est pas nécessairement la même situation au collège communautaire où les cours sont davantage orientés vers le programme d'études dès la première année. Même dans les meilleures conditions, un changement de programme entraîne la plupart du temps une perte financière, de temps et d'énergie pour l'étudiant. Il faut donc chercher à s'assurer que le nouvel étudiant soit le mieux informé possible sur le domaine d'études choisi afin de diminuer les possibilités d'un changement de cap.

Comme mentionné, l'abandon d'études postsecondaires peut avoir de graves conséquences. Au point de vue économique, les montants investis dans l'éducation ne profiteront à personne et l'étudiant sera beaucoup moins outillé pour relever les défis du marché du travail. Le stress et la dépression sont quelques-unes des conséquences possibles, impliquant des coûts supplémentaires au système de soins de santé.

À cet effet, il serait envisageable que les conseillers en orientation des écoles secondaires encadrent davantage les futurs étudiants pour qu'ils comprennent bien les programmes dans lesquels ils s'inscrivent et les perspectives possibles lorsqu'ils auront terminé leurs études. Parallèlement, des stages en entreprise devraient être encouragés et crédités pour les élèves du secondaire qui souhaitent faire un choix d'orientation le plus éclairé possible.

Dans la majorité des cas, un individu privé d'un certificat de compétence aura plus de difficulté à obtenir des conditions de travail avantageuses, subira des périodes de chômage plus fréquentes et prolongées et pourrait même avoir à chercher du travail à l'extérieur de la province. Au fil des ans, le coût à la société pour le manque à gagner de cet individu et l'aide au revenu qui lui est versée pendant les périodes creuses peut atteindre des montants considérables. En fait, ces

coûts peuvent dépasser les coûts d'études supérieures du même individu après seulement quelques années.

Le fardeau financier des études postsecondaires constitue un obstacle de taille pour les familles à revenu modeste et faible. Comme le coût de la société d'un individu qui n'a pas terminé des études supérieures peut facilement excéder le coût de son apprentissage après quelques années, il est plus logique et économique d'encourager autant de personnes que possible à compléter leur apprentissage.

Bon nombre de familles au Nouveau-Brunswick n'ont vraiment pas les moyens financiers de soutenir leur enfant qui souhaite poursuivre des études postsecondaires. Même si une famille qui éprouve déjà toutes les difficultés à subvenir aux premières nécessités considère l'éducation comme un moyen pour améliorer la qualité de vie future de ses enfants, la réalité l'empêche d'y consacrer les ressources nécessaires.

C'est particulièrement le cas d'un grand nombre de familles monoparentales, qui ne comptent souvent que sur un seul revenu de subsistance. Des conditions d'accès à l'éducation postsecondaire avantageuses aideraient certainement à briser le cycle de pauvreté qui guette ces familles.

Les régimes d'épargne études sont de bons moyens pour répartir le coût des études sur plusieurs années. Malheureusement, trop peu de parents se prévalent de cette possibilité parce qu'ils ont des dettes à rembourser pour leurs propres études. Des conditions de remboursement souples et comportant peu ou pas d'intérêts permettraient à ces parents de mettre des montants de côté pour les études de leurs enfants.

Du point de vue des parents, l'un des enjeux est de s'assurer que leurs enfants orientent leurs choix de vie en fonction de leurs goûts et leurs aptitudes tout en tenant compte des possibilités de poursuite de leur carrière. L'éducation en français au Nouveau-Brunswick subit encore les effets de nombreuses années de répression, au point qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire avant la parité avec les institutions anglophones. Des investissements en recherche, en infrastructures et en recrutement dans le secteur francophone contribueraient au rattrapage nécessaire.

Une combinaison de mesures incitatives, d'investissements et de programmes ciblés peut avoir une influence positive sur le taux de réussite postsecondaire. Ainsi, le remboursement de certains frais de subsistance, la possibilité d'hébergement subventionné adéquat à proximité des installations d'enseignement, un système de transport en commun gratuit pour les étudiants et l'enseignement à distance sont des

exemples de mesures incitatives qui faciliteraient la vie des étudiants.

Le Nouveau-Brunswick jouit effectivement d'un réseau de communication interactif à la fine pointe de la technologie. Il est plus que temps d'utiliser intensivement ce réseau afin d'offrir des programmes d'enseignement à distance complets à notre population à l'extérieur des centres urbains. Il ne suffit que d'un ordinateur et une connexion à Internet pour capter des diffusions audio et vidéo de toute provenance. L'ajout d'une caméra vidéo et d'un microphone permet des échanges entre plusieurs interlocuteurs. De cette manière, les étudiants peuvent continuer à demeurer dans leur région et contribuer à la vie de leur communauté tout en poursuivant des études à temps plein.

Au chapitre des investissements, il faut avouer que même si le système d'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick est déjà beaucoup subventionné, des investissements supplémentaires sont nécessaires afin d'augmenter le niveau et l'accessibilité aux études en français. Sans vouloir mettre en doute le travail des administrateurs des universités et collèges communautaires de la province, ces derniers méritent toute l'aide possible des experts gouvernementaux pour gérer leurs dépenses afin de maximiser les investissements. Des organismes de surveillance à l'image de ceux pour les services publics devraient évaluer les hausses de scolarité demandées par les institutions publiques en plus d'avoir le pouvoir d'obliger les institutions à prendre des mesures d'économie avant de penser à hausser les frais.

Des programmes études-travail dans un plus grand nombre de domaines d'études permettraient à un plus grand nombre de personnes de poursuivre des études postsecondaires tout en occupant un travail rémunéré. De même, les personnes en période de chômage devraient avoir la possibilité de s'inscrire à un programme de formation sans perte de leurs prestations d'assurance-emploi. Le gouvernement provincial doit déployer plus d'efforts pour faire valoir la particularité du N.-B. auprès de Ressources humaines et Développement social Canada quant au besoin de développer les compétences pour les ouvriers saisonniers et les chômeurs par des programmes adaptés leur permettant de continuer à subvenir à leurs besoins.

Les programmes coopératifs d'études qui alternent des stages de travail et des périodes en salle de classe sont un excellent moyen pour l'étudiant d'acquérir de l'expérience pratique dans le milieu de travail tout en poursuivant sa formation. Les entreprises peuvent se servir de ces programmes pour recruter la main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin, réduisant ainsi le besoin de recruter à l'extérieur de la province.

Des mesures incitatives comme des déductions d'impôt et des

subventions pourraient être mises en place pour encourager les entreprises à participer à ces programmes. Du côté des universités et des collèges communautaires, on devrait prévoir les ressources nécessaires à l'encadrement des étudiants en milieu de travail.

Conclusion

Le Nouveau-Brunswick doit faire preuve d'innovation en matière d'éducation postsecondaire et de souplesse dans la livraison de programmes si on veut que la province réponde aux changements constants de la société et de l'industrie.

Une approche proactive face aux changements est souhaitable. En se donnant la capacité de prévoir quelle sera la situation plusieurs années à l'avance, des stratégies de développement des compétences pourront être élaborées. Ces renseignements doivent être transmis aux citoyens afin que ceux-ci fassent des choix judicieux quant à leur orientation de carrière ou d'études. L'étudiant qui entreprend des études postsecondaires dans le but d'améliorer ses possibilités de carrière doit pouvoir espérer qu'il y aura des débouchés dans sa province lorsqu'il terminera son programme d'études.

L'utilisation des technologies de communication déjà disponibles dans la presque totalité de la province permettrait d'offrir des programmes de cours complets à des étudiants en région rurale. Également, des programmes études-travail supervisés par les collèges communautaires aideraient au développement des compétences de la main-d'œuvre.

Il faut mieux soutenir nos citoyens qui désirent accéder à une éducation postsecondaire en leur donnant de bonnes conditions de financement et des arrangements qui leur rendront la vie plus facile pendant les années que durent leurs études.

En tant que seule province officiellement bilingue, le Nouveau-Brunswick doit tirer profit de sa situation linguistique unique en multipliant les efforts pour encourager une éducation de qualité en français, la langue minoritaire.

Il faut faire comprendre au gouvernement fédéral et aux entreprises que le Nouveau-Brunswick est le meilleur endroit au Canada où héberger des points de services bilingues.

Dans le contexte de marché actuel, le développement d'une culture d'excellence est primordial si la collectivité néo-brunswickoise veut profiter de toutes les occasions de croissance qui se présentent. Il faut rompre avec des habitudes, croyances et méthodes qui ne cadrent plus avec nos besoins et la réalité et adopter des façons de faire qui positionneront avantageusement le Nouveau-Brunswick.

Non seulement notre province doit-elle accroître ses investissements en éducation postsecondaire, mais elle doit aussi faire la promotion de l'apprentissage auprès de sa population comme moyen efficace pour s'épanouir pleinement.



Conseil d'administration 2006-2007

Présidente Denyse LeBouthillier
Vice-présidente à l'administration..... Madeleine Vachon
Vice-président à la programmation..... Hugues Lavoie
Trésorière..... Claudette Devarennnes-Melanson
Secrétaire Marie Nyanziga
Secteur petite enfance Jody Dallaire
Secteur culture Bruno Cormier
Secteur éducation..... Jocelyne Mazerolle
Secteur santé Gilles Vienneau
Directrice Josée Nadeau

Bureau provincial : 421, avenue Acadie
Dieppe (N.-B.)
E1A 1E3

Téléphone 506-859-8107
Télécopieur 506-859-7191
Courriel afpnb@nb.aibn.com
Site Web www.bdaa.ca/parents